



Communiqué de presse

Assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge Les travaux débuteront au mois de juin

Monthey, le 22 mai 2012 – **Les travaux préliminaires sont sur le point de s'achever. Maître d'œuvre du chantier, Cimo a procédé, le 22 mai 2012, à l'inauguration des infrastructures et au lancement symbolique des travaux d'excavation, en présence notamment du Conseiller d'Etat valaisan Jacques Melly. L'assainissement effectif de la décharge du Pont Rouge débutera au mois de juin, avec l'excavation des déchets.**

Les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge commenceront officiellement au début du mois de juin 2012. Prélude à l'assainissement de la décharge, exploitée entre 1957 et 1979 par l'industrie chimique, Cimo a donné symboliquement le coup d'envoi des travaux le 22 mai 2012, dans le cadre d'une manifestation qui s'est déroulée devant une centaine d'invités, dont le Conseiller d'Etat valaisan, Monsieur Jacques Melly : «Les démarches menées en vue de l'assainissement du Pont Rouge montrent la voie à suivre pour assumer l'héritage du passé et créer les bases d'un avenir industriel que je souhaite prospère. La halle qui est inaugurée ce jour illustre parfaitement la qualité du travail issu de la collaboration entre Cimo et l'administration cantonale pour garantir à la fois la sécurité des intervenants, la protection des riverains et de l'environnement durant les travaux», s'est félicité le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE).

Directeur de Cimo, Mauricio Ranzi s'est, pour sa part, réjoui de « lancer un tel assainissement » : « En tant que maître d'œuvre, nous sommes très fiers de pouvoir lancer ces travaux aujourd'hui et de pouvoir piloter l'ensemble du projet. Il s'agit d'un chantier d'exception, tant par ses aspects techniques qu'économiques, mais aussi par l'impact qu'il aura sur la région. Si nos prédécesseurs nous ont légué des décharges, ils ont aussi contribué à l'essor du site chimique. En tant que successeurs, nous acceptons aujourd'hui d'assainir cet héritage du passé et d'y mettre les moyens nécessaires », explique Mauricio Ranzi.

Lancés en novembre 2011, les travaux préliminaires relatifs à l'assainissement de cette décharge, située au sud-est du site chimique de Monthey, sont à bout touchant. Ces travaux ont notamment consisté en la construction d'une halle d'excavation d'une dimension de 77 mètres de long, 35 mètres de large et 10 mètres de hauteur, le déplacement de conduites souterraines ou encore le renforcement du remblai de la ligne CFF du Tonkin afin de garantir sa stabilité durant les travaux.

La décision d'assainissement de la décharge a été rendue par Monsieur Jacques Melly, en février 2011, sous l'impulsion du Service de la Protection de l'Environnement (SPE), qui suit de très près ce dossier depuis 5 ans. Cette décision fixe notamment les objectifs devant être atteints lors de chacune des étapes d'assainissement, les étapes à réaliser, les délais à respecter, ainsi que les mesures permettant d'assurer la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement durant toute la durée du chantier.

Trois ans de travaux

Les travaux d'excavation de la décharge ont été confiés à un consortium d'entreprises spécialisées (Marti Infra AG, Zublin Umwelttechnik GmbH, Eneotech Umwelt GmbH, Marti AG Bern), sous la supervision de Cimo et de la société ERM GmbH: « Les travaux d'excavation vont durer environ 3 ans. Près de 120'000 m³ de matériaux (70'000 m³ de déchets et 50'000 m³ de terre de contact) vont être excavés et traités dans des usines spécialisées en Allemagne et en Hollande », explique Sébastien Meylan, le chef de projet. Les déchets seront transportés dans des containers étanches jusqu'à la gare de chargement de Saint-Triphon (VD), puis acheminés par train jusqu'aux lieux de traitement. Le coût des travaux est compris entre 100 et 120 millions de francs.

Les travaux

L'assainissement du site se déroulera en plusieurs étapes. Outre l'excavation et le traitement des déchets, de l'air sera injecté dans le sous-sol afin d'éliminer les polluants résiduels : « Au terme de ces deux premières étapes, qui se dérouleront simultanément, la quasi totalité de la source de pollution sera éliminée », se réjouit le chef de projet de Cimo.

Dans une troisième et dernière phase, le site sera placé sous surveillance. Des analyses seront régulièrement effectuées afin de suivre le processus de régénération naturel de la nappe phréatique. En parallèle, le site sera rendu à la nature. Un projet de revitalisation biologique pour la faune et la flore est à l'étude. Un passage sous-voie CFF ainsi qu'un itinéraire cyclable seront également aménagés.

Sécurité maximale

La sécurité de l'assainissement constitue une priorité absolue, d'où la décision d'effectuer l'excavation sous une halle étanche, qui sera déplacée au fur et à mesure des travaux au moyen de vérins hydrauliques.

La halle sera équipée d'un système de surveillance composé d'une quarantaine de caméras et de détecteurs de fumées et de chaleur reliés 24h/24 à la salle de commande et à la centrale d'alarmes du site chimique. Afin d'éviter une éventuelle émission de polluants, la halle sera légèrement dépressurisée. L'air sera renouvelé en continu et traité avec des filtres à poussière et à charbon actif. Enfin, le chantier fera l'objet d'inspections et de contrôles par les services de l'Etat.

Un système de pompage et de traitement des eaux souterraines a par ailleurs été mis en service en 2009 pour protéger la nappe phréatique. Véritable « barrage hydraulique », cette installation permet de pomper l'eau de la nappe à l'aval immédiat du Pont Rouge, puis de la purifier dans des colonnes d'extraction à l'air et des filtres à charbon actif. L'eau traitée sera ensuite rejetée au Rhône.

Rappel du contexte

Située sur les communes de Monthey et, partiellement, de Massongex, la décharge du Pont Rouge a été exploitée par l'industrie chimique entre 1957 et 1979. Environ 70'000 m³ de déchets ont été entreposés sur place, puis recouvert de terre, conformément aux connaissances techniques et aux usages en vigueur à l'époque.

Selon le cadastre des sites pollués du Canton du Valais, l'ancienne décharge du Pont Rouge doit être assainie. Les investigations ont confirmé la présence de résidus de production chimique et de composés minéraux (cendres d'incinération, matériaux de construction, boues d'épuration).

Maître d'œuvre des travaux, Cimo a été mandatée par les entreprises du site chimique (BASF et Syngenta) pour gérer, en étroite collaboration avec les autorités cantonales, l'assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge.

Plus d'informations sur le site Internet www.cimo.ch